

## Le Code du Sportif

Tout sportif, débutant ou champion, s'engage à :

1. Se conformer aux règles du jeu.
2. Respecter les décisions de l'arbitre.
3. Respecter adversaires et partenaires.
4. Refuser toute forme de violence et de tricherie.
5. Être maître de soi en toutes circonstances.
6. Être loyal dans le sport et dans la vie.
7. Être exemplaire, généreux et tolérant.

## SPORT et SANTÉ

Accélérer la guérison des malades grâce au sport... C'est ce que prévoit un amendement au projet de loi Santé, adopté en avril 2015. Il autorise les médecins à prescrire une activité physique pour certaines pathologies.

Un exemple « Grandeur nature » est expérimenté à Strasbourg depuis 2012 dans le cadre du programme « Sport Santé sur ordonnance ». Les premiers résultats ont été présentés lors des 1<sup>es</sup> Assises européennes du sport santé sur ordonnance en octobre 2015. Certaines Fédérations sont en pointe dans le domaine et proposent des programmes spécifiques. Il semble important que les clubs songent à développer des séances particulières pour ce public. Nul doute que les fédérations, sauront les aider à mettre en place des activités suffisamment attractives pour ce public.

Nos dispositifs d'aides recensés par les différents organismes des Hautes Pyrénées et par la Région « Occitanie Pyrénées-Méditerranée » s'adressent aux plus jeunes, aux séniors et s'inscrivent dans ce dispositif. Ces aides permettent déjà au plus grand nombre de nos enfants de bénéficier des bienfaits de l'activité physique au moindre coût. C'est ainsi, qu'habituellement à cette pratique sportive, ils emmagasineront des repères pour leurs années futures.

Profitez au maximum de ces dispositifs. Bonne saison sportive à toutes et à tous.

Jean Yves MOURET

Comité Olympique et Sportif des Hautes-Pyrénées

Plaquette financée par :



## Les missions du Comité Olympique 65

- contribuer à la défense et au développement du patrimoine sportif départemental
- représenter le Sport pour toutes les questions d'intérêt général notamment auprès des pouvoirs publics et des organismes officiels départementaux
- de sauvegarder et de développer l'Esprit Olympique suivant les principes définis par le Comité National Olympique et Sportif Français
- favoriser, d'organiser la formation initiale et continue des dirigeants, officiels et techniciens et plus généralement des membres et des organismes sportifs du département
- d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire au développement de l'idée et de la pratique sportive du département

## CDOS 65

9, rue André Fourcade  
65 000 TARBES

Tél/Fax : 05 62 34 28 95

cdos65@wanadoo.fr

<http://hautespyrenees.franceolympique.com>



Plaquette réalisée par le Comité Départemental Olympique et Sportif des Hautes-Pyrénées

Imp. IMAGES RCS Tarbes 05 62 51 05 31 • Ne pas jeter sur la voie publique

# DES AIDES POUR LA PRATIQUE D'UN SPORT DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES



Saison sportive  
Jeunes & Séniors  
2016 - 2017

Pour favoriser l'accès de tous les publics à la pratique d'une activité sportive en club, plusieurs organismes accordent des aides financières.

Comité Départemental Olympique Sportif 65



# Plusieurs Aides, 1 dossier **UNIQUE** à déposer à partir du **15 septembre 2016** jusqu'à épuisement des stocks

## ORGANISMES

## PUBLIC

## CONDITIONS

## AIDES



**Jeunes scolarisés  
de 9 à 18 ans**

**ARS ou AEEH**  
Bénéficiaire de l'Allocation de Rentrée  
Scolaire ou de l'Allocation Education  
Enfant Handicapé  
et  
Quotient Familial inférieur à 950

**10 à 40 €**



**Jeunes de 6 à 17 ans  
résidant à Aureilhan,  
Tarbes, Lourdes**

**Quotient Familial inférieur à 700**

**20 à 80 €**



**Jeunes de 6 à 17 ans  
résidant à Tarbes**

**ARS ou AEEH**  
Bénéficiaire de l'Allocation de Rentrée  
Scolaire ou de l'Allocation Education  
Enfant Handicapé  
ou  
Ressources inférieures à 15 000 €  
par an et par personne

**20 à 30 €**

**RETRAIT et DEPÔT**  
du dossier en fonction de  
l'adresse du demandeur :

**Toutes communes du 65  
(hors Tarbes)**

**DDCSPP**  
**Service Jeunesse, Sports et Vie Associative**  
Cité administrative Reffye / Rue Amiral Courbet  
BP 41740 / 65017 TARBES cedex 9  
Tél : 05.62.46.42.20  
ddcspp-jsva@hautes-pyrenees.gouv.fr

## Tarbes

**Quartiers Nord et Ouest  
(Solazur/Debussy)**

**G.I.P. Politique de la ville**  
30 avenue Saint Exupéry / 65000 TARBES  
(Marie-Christine Vazquez)  
Tél : 05.62.53.34.37 / gip.mc.vazquez@orange.fr

**Tous quartiers sauf Nord et Ouest**

**Mairie de Tarbes**  
Service des Sports / Bâtiment Pyrène  
65000 TARBES  
Tél : 05.62.44.38.16 / sport@mairie-tarbes.fr

## Autres Aides (autres dossiers)



**Lycéens et apprentis**

Être scolarisé en Midi-Pyrénées et  
détenteur de la carte Jeune Région

**10 à 50 €**

**La Région Occitanie  
Pyrénées-Méditerranée**  
Service des Sports



**Séniors 55 ans et plus  
résidant à Tarbes**

Revenus inférieurs à 12 500 €  
par an et par personne

**30 €**

**Mairie de Tarbes**  
Service des Sports